

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
À la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je vous présente le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été déposé à la séance du conseil du 7 mars 2022 et se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 559 015 \$
Conciliation des frais fiscales (revenus)	76 769 \$
Dépenses de fonctionnement	(1 375 926 \$)

L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales 259 858 \$

Les états financiers consolidés ont été vérifiés et préparés par M. Daniel Tétreault CPA auditeur, CA et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021.

Investissement - Projets réalisés en 2021

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, des travaux de développement et de voirie ont été effectués, tels que :

- Le projet d'aménagement du sentier et du quai municipal;
- Deux virées / rue des Bouleaux et chemin Meilleur;
- Rechargement du chemin Perron (3 km);
- Préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Croinor.

Rémunérations des élus pour l'année 2021

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Rémunération du Maire

La rémunération annuelle de base était de 8 678,28 \$ et la rémunération additionnelle de 40,00\$

Rémunération de chaque conseiller

La rémunération annuelle de base était de 2 892,84 \$ et la rémunération additionnelle de 20,00\$

La rémunération additionnelle est remise pour chaque séance assistée à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération de base et la rémunération additionnelle.

Conclusion

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2021 démontre que la Municipalité Paroisse de Senneterre est en bonne situation financière.

Pour plus de détails, les citoyens peuvent consulter le rapport financier sur le site web de la municipalité.

<http://www.paroissesenneterre.qc.ca>

Mme Jacline Rouleau,
Mairesse